



## Preuves mensongères dans une plainte

Par **Cyrlox**, le **20/10/2015** à **22:27**

Bonjour/bonsoir

Je suis en ce moment élève en médecine et je viens de recevoir une convocation au commissariat.

En effet, je passais mon bac l'année dernière et une ancienne amie a porté plainte contre moi et ma copine pour Harcèlement moral. Les raisons ? Suite à une dispute suivie d'un froid avec cette personne et un autre ami, alors que je passais un TPE avec eux, j'ai envoyé un rappel à cette fille en rapport avec notre projet de bac mais sa réponse a été agressive et insolente. J'ai donc menacé de me plaindre aux professeurs de son comportement (fainéante et non impliquée dans le projet, mise à l'écart de ma personne...) car ces deux binômes m'handicapaient sévèrement dans ce TPE.

Après avoir envoyé mon message et sans réponse de cette fille, le deuxième binôme s'en prend à moi (par SMS) en me provoquant et me titillant afin de m'énerver un maximum.

La fille s'étant, paraît-il, scarifiée suite au message, sa mère a porté plainte contre moi et ma copine (oui...) et a été soutenue par mon deuxième binôme.

J'ai appris quelques jours après que ma binôme s'était scarifiée avant que son ami n'intervienne et que ce dernier avait volontairement choisi de me provoquer afin de donner à la police des messages agressifs pour pouvoir appuyer la plainte.

J'aimerais savoir ce qu'en cour ce garçon pour avoir donné de fausses preuves à la police.

Cette affaire ne faisait plus parler d'elle jusqu'à ce que l'on reçoive 4 mois plus tard une convocation.

Cordialement

PS: Ma copine s'était disputée sévèrement mais sans menaces ou coups avec ma binôme 6 mois avant les faits et ne lui avait plus adressé un mot. Lorsque j'ai demandé pourquoi on portait plainte contre elle on m'a répondu "car tu t'es trop énervé". De plus, je précise que je n'ai envoyé que deux messages à cette fille et qu'il n'y a eu aucune menace physique, mais seulement une menace de raconter son attitude aux professeurs.